



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2021

- 1 Introduction
- 2 Contexte général
- 3 Fonctionnement : analyse rétrospective et prospective
 - 3-A évolution des recettes réelles de fonctionnement
 - 3-B évolution des dépenses réelles de fonctionnement
 - 3-C synthèse des recettes et dépenses et évolution globale CAF brute et CAF nette
- 4 Budgets annexes
- 5 Investissement
- 6 Dette
- 7 Perspectives financières

1 INTRODUCTION

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, les communes de 10 000 habitants doivent organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat d'orientations budgétaires qui doit comporter les informations suivantes :

- Des informations relatives à la structure et à l'encours de la dette
- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes
- Les orientations envisagées en matière d'investissement
- Des informations relatives à la gestion du personnel

L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement

Ce débat doit permettre au conseil municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

2 CONTEXTE ECONOMIQUE ET LOI DE FINANCES 2021

Contexte économique international :

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, le reste du monde a assisté incrédule aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie début 2020. Depuis, l'économie évolue au rythme de cette pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Contexte économique zone Euros :

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes, a fortement rebondi cet été.

Pour autant, l'activité demeure en retrait de plus de 4% par rapport à fin 2019.

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...). Mais la 2^{ème} vague de l'épidémie devrait renverser cette tendance.

L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au T4, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ -8% en 2020 avant de rebondir à 6% en 2021.

Contexte national :

L'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020.

Le PIB a chuté de 13,7% au T2 suite au confinement national instauré au printemps dernier (du 17 mars au 11 mai). Certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4% à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au T3 a reculé de 4,3% en glissement annuel.

Suite au nouveau confinement national le 30 octobre, l'activité économique devrait à nouveau se contracter au T4, mais l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2, -8% étant attendu au T4.

Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2^{ème} vague, la croissance française devrait chuter de -10,3% en 2020 avant de rebondir à 5,7% en 2021.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1^{er} confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence (soutien aux ménages, aux entreprises et à certains secteurs d'activités les plus touchés). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards €.

Auquel, il faut ajouter une enveloppe supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier pour le 2^{ème} confinement.

Le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion) il vise à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Loi de finances 2021 :

Stabilité dans la DGF et dans les dotations de soutien à l'investissement local

Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA :

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021 : en 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense (cas pour notre commune) ; en 2022 ou en 2023 pour les perceptions en N+1 ou N+2. En 2021, un bilan sera réalisé pour s'assurer de la neutralité budgétaire de cette réforme. Dans le cas contraire, il serait alors nécessaire de mettre en place des mesures correctrices.

Mise en place de la réforme fiscale :

- suppression de la taxe d'habitation
- part départementale de foncier bâti aux communes
- fraction de TVA aux EPCI à fiscalité propre et aux départements
- compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

Simplification de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) :

Cette taxe est composée de trois taxes :

- la Taxe Intérieure (TICFE), gérée par l'administration des Douanes et qui abonde le budget de l'Etat
- la Taxe Communale (TCCFE), perçue par les communes ou intercommunalités
- la Taxe Départementale (TDCFE)

Ces taxes ont toutes pour assiette la quantité d'électricité consommée.

La 1^{ère} taxe appliquée à cette assiette a un tarif national en €/MWh alors que les deux autres appliquent un tarif local.

Deux objectifs apparaissent :

- simplifier la gestion de la TCFE : cet article prévoit de centraliser la gestion de ces taxes dans un guichet unique à la Direction Générale des Finances Publiques
- harmoniser les tarifs de la TCFE au niveau national : cet article retire le caractère local de la taxation. Le produit perçu par l'Etat sera reversé par quote-part aux collectivités bénéficiaires.

Trois étapes sont proposées :

- 01/01/2021 : alignement des dispositifs juridiques des 3 sous-taxes et du tarif de la TDCFE sur le tarif maximum et début d'harmonisation du tarif de la TCCFE
- 01/01/2022 : transfert de la gestion des TICFE et TDCFE à la DGFIP et nouvelle étape d'harmonisation du tarif de la TCCFE
- 01/01/2023 : transfert de la gestion de la TCCFE à la DGFIP et finalisation du tarif de la TCCFE pour atteindre le tarif maximum

Contexte intercommunal :

Un pacte fiscal doit être élaboré entre Anjou Bleu Communauté et ses communes membres afin que les communes puissent intégrer les évolutions d'Anjou Bleu Communauté dans leurs perspectives financières.

Chaque transfert de compétence devra faire l'objet d'une analyse précise des charges et produits transférés.

Le transfert de l'assainissement sera réellement effectif au 1^{er} janvier 2022. Il faudra déterminer l'avenir de l'excédent de ce budget.

Le transfert de la compétence mobilité est en cours de réflexion.

3 FONCTIONNEMENT : ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

3-A : EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

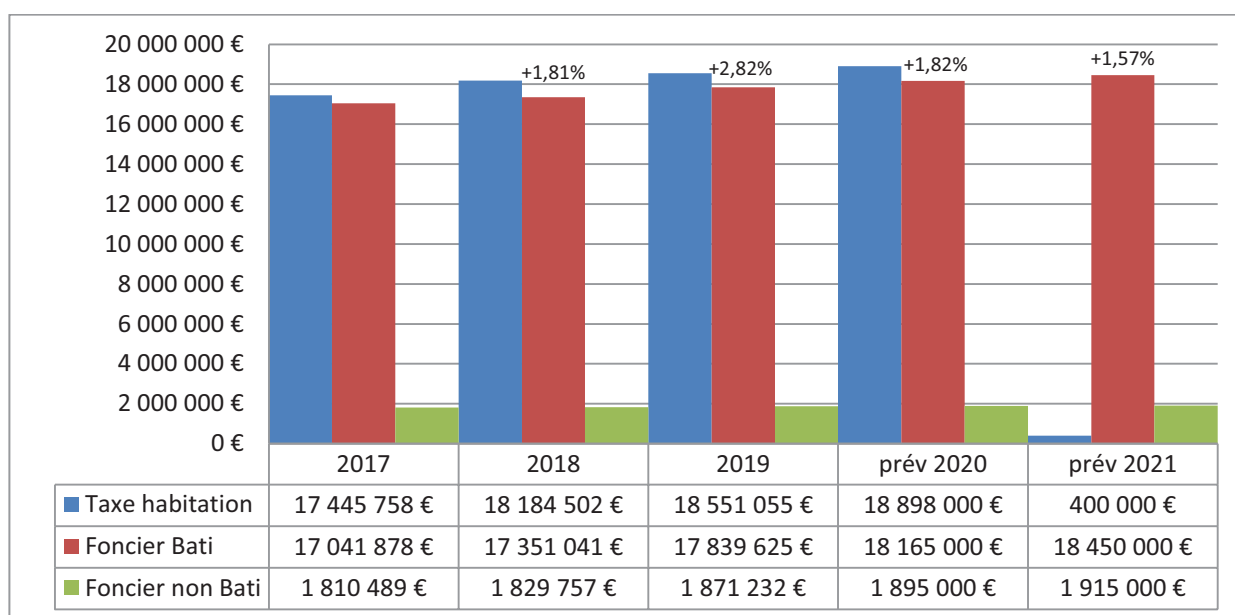
Produits fiscaux et compensations fiscales

Il s'agit de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, ainsi que des compensations versées par l'Etat concernant ces taxes. Ces recettes représentent environ 35% de nos recettes réelles.

Suite à la réforme de la fiscalité, la taxe d'habitation ne sera plus perçue, en 2021, par la commune, sauf sur les logements vacants et les résidences secondaires.

La commune va percevoir, en compensation, la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était perçue sur son territoire par le Département. Mais un coefficient d'ajustement va s'appliquer afin que cette compensation soit égale au montant de la TH supprimée.

L'évolution et la prospective des bases est la suivante :



Prospectives 2021 :

Taxe Habitation : Il ne restera plus que la base sur les logements vacants et sur les résidences secondaires.

Foncier Bâti : une augmentation de 1.57% de base parait raisonnable compte tenu des années précédentes.

Foncier non Bâti : Il est prévu également une augmentation de 1.06%.

Concernant les taux, ils n'ont pas été modifiés depuis la création de la commune en 2017 et sont les suivants :

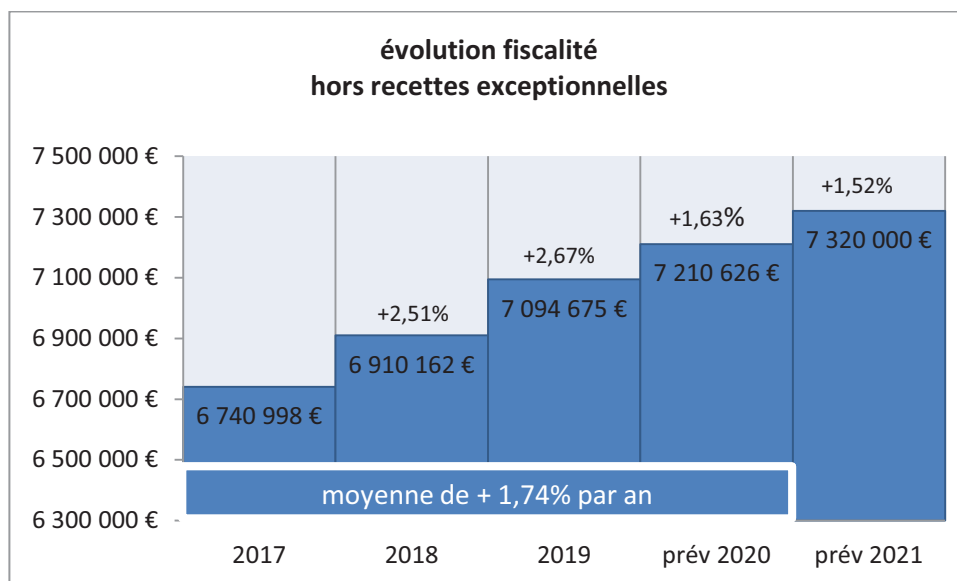
	de 2017 à 2020	taux département	taux 2021
Taxe habitation	11,90%		11,90%
Foncier Bâti	21,50%	21,26%	42,76%
Foncier non Bâti	34,41%		34,41%

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2021, mais il faudra intégrer le taux de FB du département.

Pour rappel, lors de la création de la commune nouvelle, un lissage des taux a été voté pour 9 ans pour l'ensemble des taux, soit pour une période de 2017 à 2025. L'année 2021 sera donc la 5^{ème} année.

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

EVOLUTION DES PRODUITS	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
Taxe habitation	2 075 152 €	2 164 068 €	2 207 505 €	2 248 862 €	50 000 €
Foncier Bâti	3 660 261 €	3 736 165 €	3 849 347 €	3 905 475 €	6 525 000 €
Foncier non Bâti	623 007 €	629 386 €	643 873 €	652 070 €	655 000 €
Compensation exo TH	276 737 €	286 472 €	299 706 €	310 448 €	0 €
Compensation exo FB et FNB	105 841 €	94 071 €	94 244 €	93 771 €	90 000 €
total hors rôle supplémentaire	6 740 998 €	6 910 162 €	7 094 675 €	7 210 626 €	7 320 000 €
Rôles supplémentaires et autres	965 299 €	15 704 €	28 704 €	151 417 €	0 €
total général	7 706 297 €	6 925 866 €	7 123 379 €	7 362 043 €	7 320 000 €



Les produits fiscaux augmentent donc régulièrement depuis 2017.

En 2020, l'Etat a versé à la commune une compensation financière de 137 192 € correspondant au dispositif de garantie de recettes fiscales, créé dans le cadre de la crise pandémique covid 19.

Reversement de fiscalité

Il s'agit des deux recettes suivantes :

- L'attribution de compensation versée par Anjou Bleu Communauté
- Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes)

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
attribution de compensation	5 349 895 €	5 198 797 €	5 198 797 €	5 198 797 €	5 199 000 €
FPIC	316 352 €	205 920 €	225 781 €	261 875 €	260 000 €
total	5 666 247 €	5 404 717 €	5 424 578 €	5 460 672 €	5 459 000 €

Le montant de l'attribution de compensation est la différence entre les produits et les charges transférés à Anjou Bleu Communauté. Sauf nouveau transfert de compétences, ce montant ne doit pas évoluer.

Le FPIC est un mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Un montant global est calculé au niveau d'Anjou Bleu Communauté, puis est réparti entre l'intercommunalité et ses communes membres. Il est prévu le même montant pour 2021.

Autres impôts et taxes

Il s'agit des deux recettes suivantes :

- La taxe sur la consommation finale d'électricité
- La taxe sur les droits de mutation

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
Taxe sur la conso d'électricité	173 263 €	159 545 €	165 949 €	167 298 €	162 000 €
Taxe sur les droits de mutation	755 266 €	402 323 €	494 579 €	456 083 €	400 000 €
total	928 529 €	561 868 €	660 527 €	623 381 €	562 000 €

Le montant de la taxe sur la consommation finale d'électricité est assez stable.

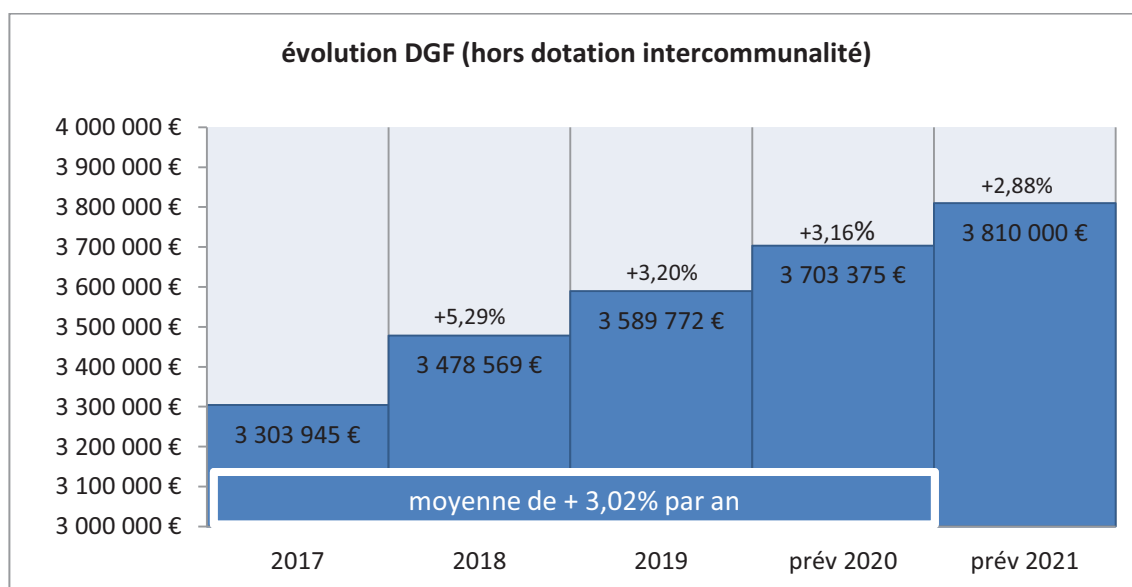
A noter qu'une réforme est actuellement en discussion concernant cette taxe.

Celui des taxes sur les droits de mutation est dépendant des ventes de biens enregistrées sur la commune.

Dotation Globale de fonctionnement

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
Dotation forfaitaire des communes	2 065 966 €	2 065 577 €	2 042 917 €	2 032 548 €	2 020 000 €
Dotation de solidarité rurale	630 889 €	686 895 €	773 274 €	851 005 €	925 000 €
Dotation de solidarité urbaine	562 436 €	589 443 €	614 698 €	641 437 €	665 000 €
Dotation de péréquation	44 654 €	136 654 €	158 883 €	178 385 €	200 000 €
total	3 303 945 €	3 478 569 €	3 589 772 €	3 703 375 €	3 810 000 €
Dotation d'intercommunalité	314 523 €	0 €	0 €	0 €	628 000 €
total global	3 618 468 €	3 478 569 €	3 589 772 €	3 703 375 €	4 438 000 €



La DGF a donc augmenté en moyenne de 3.02% par an depuis 2017.

En 2021, il est prévu une augmentation de 2.88%.

Concernant la dotation d'intercommunalité, la commune a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Nantes, car lorsqu'une commune nouvelle est issue de la transformation d'un EPCI, elle doit bénéficier du versement de la DGF précédemment perçue par l'EPCI. Fin 2019, la commune a obtenu gain de cause auprès du tribunal administratif mais l'Etat a présenté un recours sur cette décision auprès de la cour administrative d'appel. Fin 2020, cette dernière lui a donné raison. Aussi, la commune a décidé de lancer un recours devant le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel.

Autres dotations et participations

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
FCTVA	158 240 €	131 531 €	90 921 €	114 635 €	115 000 €
Remboursement contrats aidés	122 122 €	27 189 €	7 932 €	0 €	0 €
Participations	767 000 €	682 785 €	661 170 €	751 885 €	660 000 €
total	1 047 362 €	841 505 €	760 023 €	867 342 €	775 000 €

Les participations sont versées par différentes collectivités telles la Région, le Département, d'autres communes mais surtout par la Caisse d'Allocations Familiales et la MSA dans le cadre du contrat Enfance-Jeunesse.

A noter qu'en 2020, la CAF a versé une subvention exceptionnelle de 125 743 € pour compenser la fermeture du site Récré à Lune lors de la crise covid 19.

Produits des services et du domaine

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
Produits des services	1 965 123 €	2 006 466 €	2 011 163 €	1 523 000 €	2 065 000 €
Produits de locations	387 023 €	403 992 €	369 767 €	270 000 €	370 000 €
total	2 352 146 €	2 410 458 €	2 380 930 €	1 793 000 €	2 435 000 €

Ces recettes ont été particulièrement impactées par la crise pandémique covid 19, puisque de nombreux services de la commune ont connu une fermeture administrative (piscine, parc-exposition, centre multi-accueil, accueils périscolaires et de loisirs, restaurants scolaires.....).

La perte des recettes est estimée, ce jour, à environ 600 000 €.

Les prévisions pour 2021 se basent sur les recettes 2019 ajustées, auxquelles il convient d'ajouter des recettes supplémentaires générées par l'extension de la piscine, soit environ 70 000 € pour une demi année.

Il sera également nécessaire de revoir les tarifs municipaux régulièrement car beaucoup d'entre eux sont inchangés depuis 2017.

A moyen terme, l'évolution du produit des locations pourrait évoluer à la baisse dans le cadre de la mise en place d'une stratégie immobilière dont l'objectif serait la cession des biens non indispensables aux services publics.

Remboursement sur charges de personnel

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
Remboursement charges personnel	376 606 €	303 470 €	397 414 €	392 000 €	400 000 €

En 2018, la commune a souscrit un contrat d'assurance « risques statutaires » qui lui permet de bénéficier de remboursement sur les accidents du travail, les maladies professionnelles et les maladies ordinaires supérieures à 30 jours. Ce contrat sera renouvelé au 1^{er} janvier 2022.

Produits exceptionnels

L'évolution et la prospective des produits sont les suivantes :

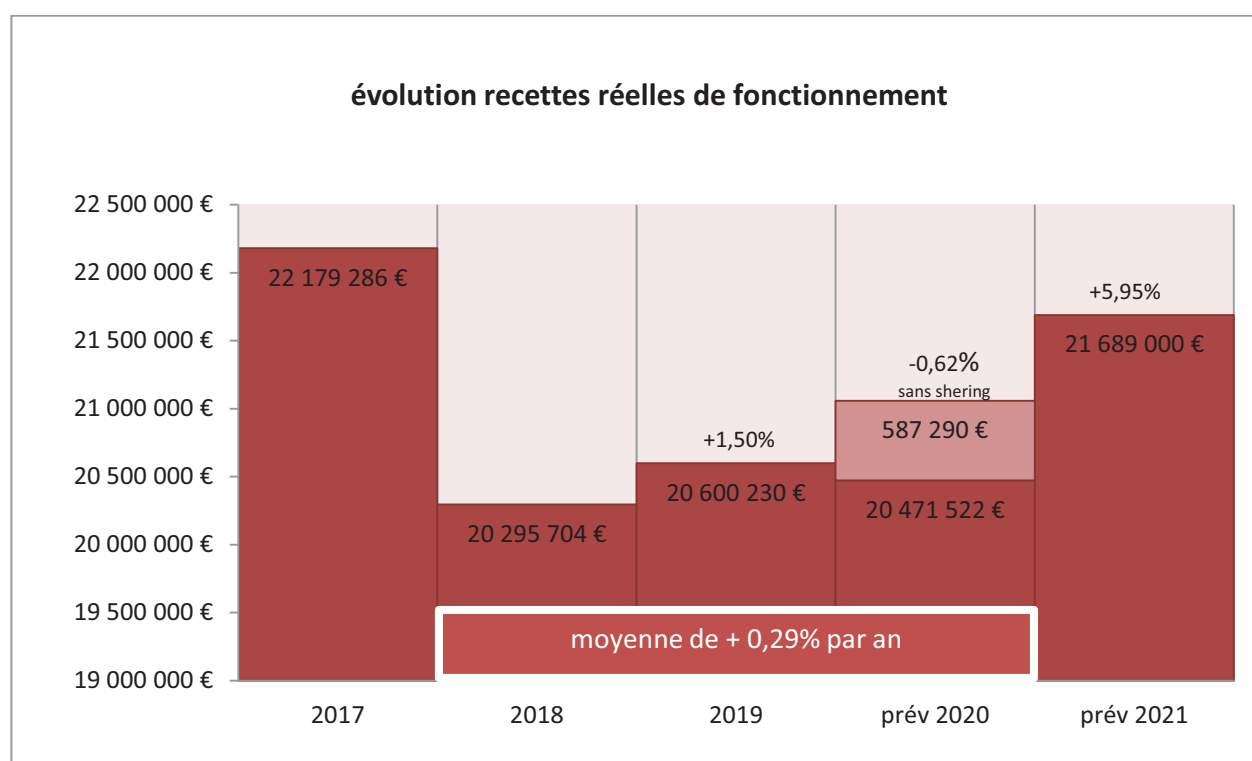
	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
Produits exceptionnels	273 107 €	237 066 €	115 635 €	697 000 €	100 000 €
Travaux en régie	208 074 €	132 186 €	147 971 €	160 000 €	200 000 €
total	481 182 €	369 252 €	263 606 €	857 000 €	300 000 €

En 2020, la commune a perçu une indemnité exceptionnelle de 587 290 € correspondant à l'accord transactionnel passé avec l'entreprise Shering-plough suite à la cession de son site.

Synthèse des recettes de fonctionnement

Compte-tenu des données précédentes, l'évolution et la prospective des recettes réelles de fonctionnement du budget communal sont les suivantes :

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
produits fiscaux et compensations	7 706 297 €	6 925 866 €	7 123 379 €	7 362 043 €	7 320 000 €
reversement fiscalité	5 666 247 €	5 404 717 €	5 424 578 €	5 460 672 €	5 459 000 €
autres impôts et taxes	930 977 €	561 868 €	660 527 €	623 381 €	562 000 €
Dotation Globale Fonctionnement	3 618 468 €	3 478 569 €	3 589 772 €	3 703 375 €	4 438 000 €
Autres Dotations et Participations	1 047 362 €	841 505 €	760 023 €	867 342 €	775 000 €
produits des services et du domaine	2 352 146 €	2 410 458 €	2 380 930 €	1 793 000 €	2 435 000 €
remboursement charges perso	376 606 €	303 470 €	397 414 €	392 000 €	400 000 €
produits exceptionnels	481 182 €	369 252 €	263 606 €	269 710 €	300 000 €
total	22 179 286 €	20 295 704 €	20 600 230 €	20 471 522 €	21 689 000 €
indemnité shering-plough				587 290 €	



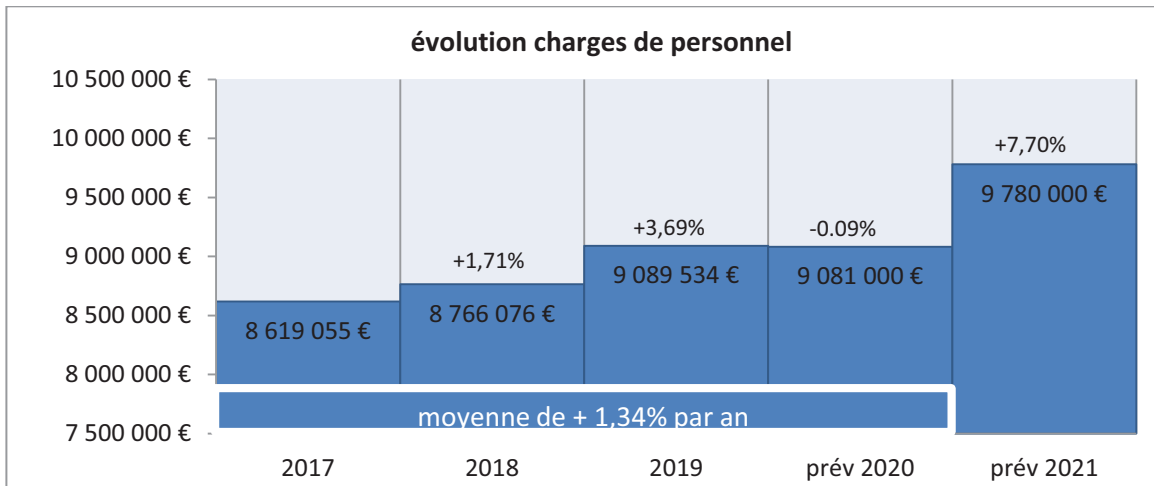
Malgré la perte estimée à 600 000 € des produits des services, les recettes 2020 sont en augmentation notamment grâce aux recettes exceptionnelles (protocole Shering) et aux aides CAF et Etat de compensation de la crise covid 19.

3-B : EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Charges de personnel

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
budget communal	8 426 066 €	8 565 905 €	8 883 715 €	8 855 000 €	9 575 000 €
budget cinéma	114 266 €	129 614 €	148 943 €	147 000 €	144 000 €
budget assainissement	78 722 €	70 556 €	56 876 €	49 000 €	61 000 €
total	8 619 055 €	8 766 076 €	9 089 534 €	9 081 000 €	9 780 000 €



En 2020, la stabilité s'explique par la répercussion de la crise covid 19 :

- Masse salariale des contractuels en baisse (-10% à fin octobre 2020) : moins de besoins sur les mois de confinement et réaffectation des agents des services fermés dans les services qui avaient des besoins
- Baisse du volume des heures complémentaires et supplémentaires (- 50 000€/2019)

Pour 2021, la hausse prévisionnelle s'explique notamment pour les raisons suivantes :

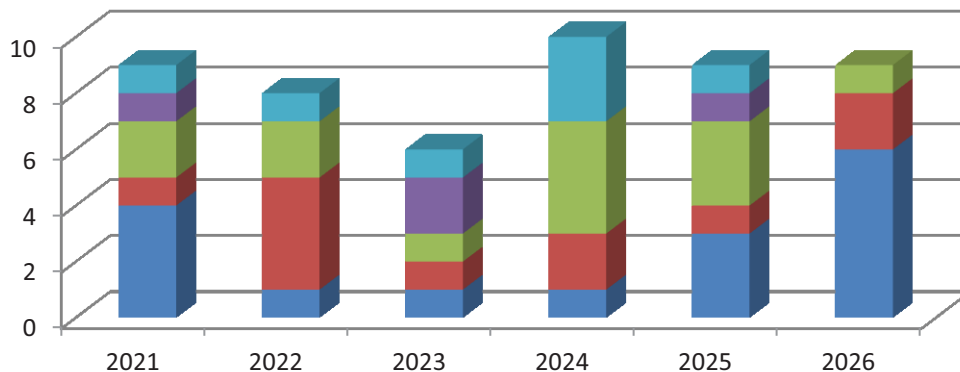
- Une hausse « naturelle » de 1.4% (ancienneté, avancements...)
- La mise en place de la part variable rifseep (objectifs 2020 payés en 2021)
- Le recrutement de 4 agents à la piscine pour l'extension (pour une demi-année)
- Le recrutement d'1 agent pour la réorganisation du service scolaire
- L'emploi de services civiques
- La réorganisation des astreintes

Suite à la loi n°2019-828 du 6 août 2019, dite Loi de Transformation de la Fonction publique, la collectivité a élaboré des lignes directrices de gestion (LDG) déterminant la stratégie pluriannuelle (6 ans max.) de pilotage des Ressources humaines (orientations générales, politique RH...). Ce document a été présenté en Comité technique en décembre 2020. Par ailleurs, un règlement intérieur sera mis en œuvre courant 2021.

D'autre part, un projet d'ordonnance organisant la protection sociale complémentaire dans la fonction publique devrait être présenté devant le Conseil commun de la fonction publique durant ce mois de janvier. Celui-ci va obliger les collectivités locales, à compter de 2026, à financer au moins 50% de la protection sociale complémentaire concernant le risque santé de leurs agents (maladie, maternité et accident) et, à compter de 2024, au moins 20% de la prévoyance. Cette mesure aura donc des incidences financières sur les budgets futurs de la commune.

Départs à la retraite :

- Autres
- Entretien
- Ecoles
- Administratif
- Technique



En 2020, 5 départs à la retraite ont eu lieu. En 2021, il est prévu 9 départs.

Le nombre de départs à la retraite pour les 6 années à venir devrait augmenter et concerner 51 personnes sur un effectif total d'emplois permanents de 223 au 1^{er} janvier 2021, soit 23 %. Chaque départ à la retraite est l'occasion de réfléchir à l'organisation du service pour envisager le remplacement (pas de remplacement « poste pour poste » automatique). L'objectif est d'adapter les recrutements aux besoins de la collectivité qui évoluent.

Formations des agents :

En 2020, le budget alloué aux formations a été fortement impacté par la crise COVID : certaines formations ont eu un nombre de sessions réduit, et de nombreuses autres ont été annulées. Le CNFPT a organisé quelques sessions de formations à distance. Le budget formation 2021 est élaboré dans le cadre d'une reprise normale des formations, auxquelles ajoutent les formations obligatoires nouvelles (police municipale).

A noter cependant un désengagement régulier du CNFPT sur les formations malgré un maintien de la cotisation obligatoire.

Avantages en nature :

- Logement de fonction au Groupe Milon à SEGRE
- Bons de Noël
- Bons de départ à la retraite + remise de médaille du travail
- Repas aux agents qui travaillent dans les cantines

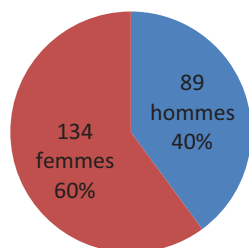
En matière de temps de travail :

- Le nombre de jours de congés annuels est de 33 jours.
- Le temps de travail est fixé pour l'ensemble des services à 1 607 heures de travail effectif par an, incluant la journée de solidarité. Certains services sont annualisés et d'autres non.

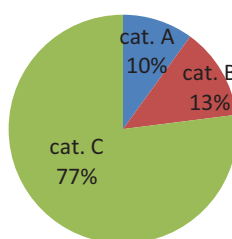
En ce qui concerne la durée hebdomadaire du temps de travail, elle est déterminée service par service en tenant compte des différents métiers, des souhaits exprimés en la matière par le personnel et des contraintes de fonctionnement.

Structure des effectifs :

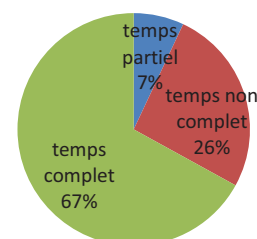
Nombre d'agents permanents : 223



Répartition par catégorie



Répartition par temps travail

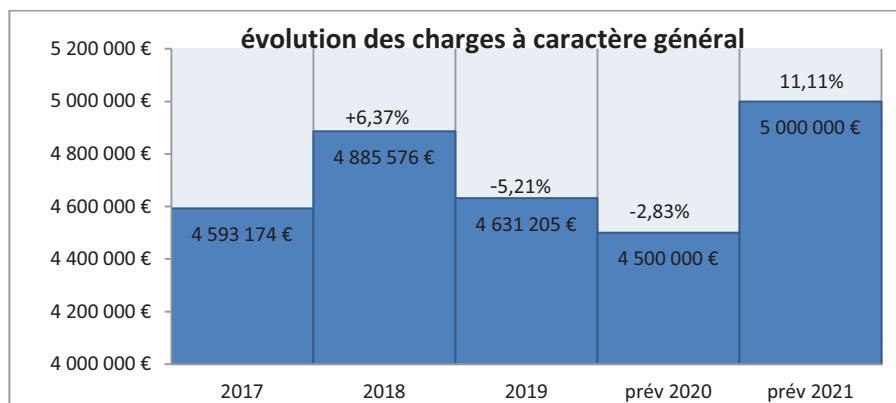


Effectif moyen sur l'année : 250 agents (permanents + remplaçants)

Charges à caractère général

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
Achats pour travaux en régie	155 903 €	88 582 €	96 623 €	100 000 €	100 000 €
Autres charges	4 437 271 €	4 796 993 €	4 534 582 €	4 500 000 €	4 900 000 €
total	4 593 174 €	4 885 576 €	4 631 205 €	4 600 000 €	5 000 000 €



On peut constater une baisse des dépenses en 2020, qui est notamment due à la crise covid 19.

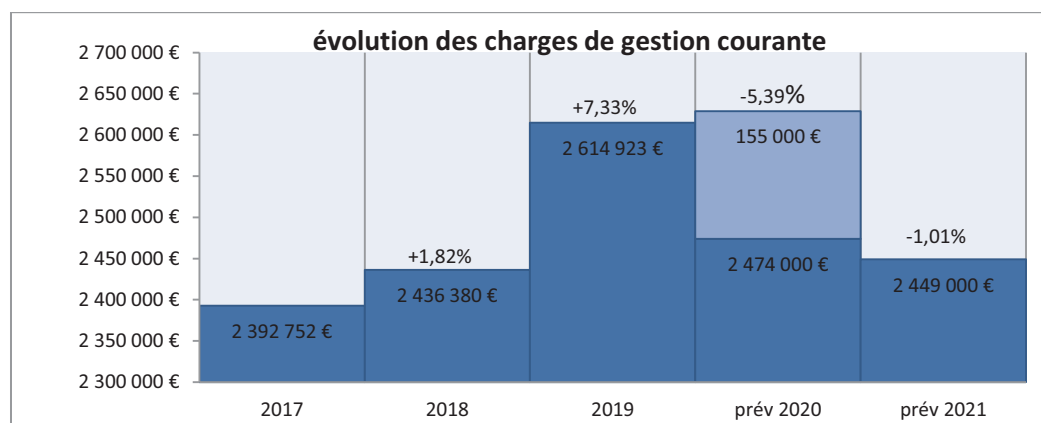
En 2021, il faut intégrer des charges supplémentaires liées à l'extension de la piscine, ainsi que le coût d'un prestataire informatique qui interviendra en complément du service pour des missions complémentaires et pour assurer une continuité de ce service. De plus, les achats de petit matériel seront à compter de 2021 payés en fonctionnement et non plus en investissement.

Il convient de maîtriser ce budget de fonctionnement, notamment en développant les consultations pour obtenir de meilleurs prix, et en priorisant les investissements qui apportent des économies d'énergie.

Charges de gestion courante

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
Indemnités et frais de mission élus	632 118 €	617 520 €	619 190 €	597 000 €	550 000 €
Participations obligatoires	712 699 €	685 213 €	723 904 €	682 000 €	671 000 €
Subvention CCAS	103 303 €	103 618 €	181 925 €	120 000 €	150 000 €
Subvention budget cinéma	75 500 €	75 000 €	74 000 €	74 500 €	13 000 €
Subventions associations	752 971 €	789 662 €	871 900 €	870 000 €	890 000 €
Autres charges de gestion	116 160 €	165 366 €	144 005 €	130 500 €	175 000 €
total	2 392 752 €	2 436 380 €	2 614 923 €	2 474 000 €	2 449 000 €
subvention cinéma covid 19				155 000 €	



L'augmentation en 2019 est due notamment à une participation plus importante versée au CCAS pour le quotient familial (+ 78 000 €), ainsi qu'aux subventions versées aux associations (+ 82 000 €).

Les associations ont reçu environ 870 000 € de subventions en 2020, ce qui reste stable par rapport à 2019. Il faudra veiller à maîtriser ce poste dans les années futures.

Les participations aux écoles privées de notre territoire ont représenté un coût de 626 000 € en 2020. Il faudra maîtriser le budget de fonctionnement sur le service scolaire afin que le coût élève ne connaisse pas d'augmentation trop importante. En 2021, il faudra aussi prendre en compte la fermeture de l'école privée de Châtellais et la baisse des effectifs des écoles privées.

En 2020, il faut noter que le budget communal a versé une subvention supplémentaire de 155 000 € au budget cinéma afin de l'aider à traverser la période de crise.

En 2021, il n'est pas prévu, à ce jour, de verser de subvention d'équilibre.

Charges financières

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
intérêts des emprunts	552 439 €	521 561 €	486 639 €	446 956 €	410 000 €
frais financiers	48 147 €	-8 236 €	-9 967 €	-13 245 €	-10 000 €
total	600 586 €	513 325 €	476 672 €	433 711 €	400 000 €

Charges exceptionnelles et atténuation de produits

L'évolution et la prospective des dépenses sont les suivantes :

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
Atténuation de produits	22 968 €	13 513 €	22 106 €	29 000 €	25 000 €
Charges exceptionnelles	67 671 €	100 203 €	77 426 €	300 000 €	225 000 €
total	90 639 €	113 716 €	99 532 €	329 000 €	250 000 €

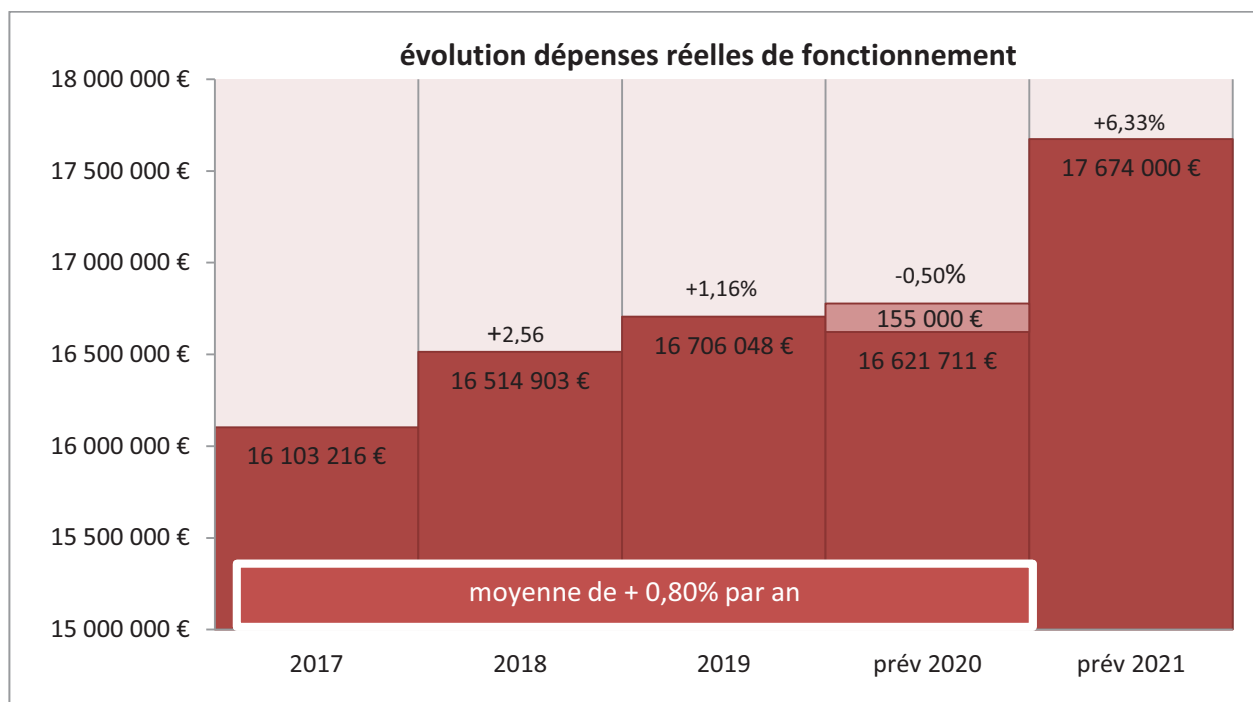
En 2020, tous les achats ou actions menés dans le cadre de la crise covid 19 ont été imputés aux charges exceptionnelles ce qui explique le montant élevé de 2020. L'estimation des dépenses liées à la crise s'élève à environ 235 000 €.

Pour 2021, il sera proposé d'inscrire également une somme de 130 000 € pour faire face à ces dépenses.

Synthèse des dépenses de fonctionnement

Compte-tenu des données précédentes, l'évolution et la prospective des dépenses réelles de fonctionnement du budget communal est la suivante :

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
charges de personnel	8 426 066 €	8 565 905 €	8 883 715 €	8 885 000 €	9 575 000 €
charges caractère général	4 593 174 €	4 885 576 €	4 631 205 €	4 500 000 €	5 000 000 €
charges gestion courante	2 392 752 €	2 436 380 €	2 614 923 €	2 474 000 €	2 449 000 €
charges financières	600 586 €	513 325 €	476 672 €	433 711 €	400 000 €
charges exceptionnelles	90 639 €	113 716 €	99 532 €	329 000 €	250 000 €
total	16 103 216 €	16 514 903 €	16 706 048 €	16 621 711 €	17 674 000 €
subvention cinéma covid 19				155 000 €	

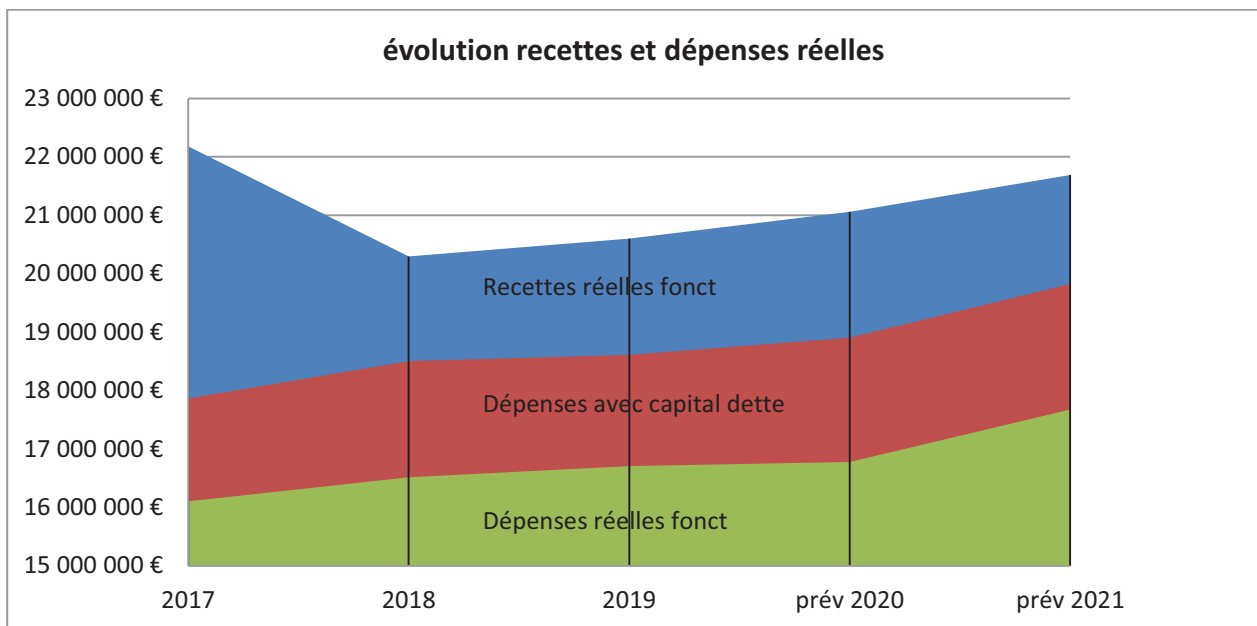
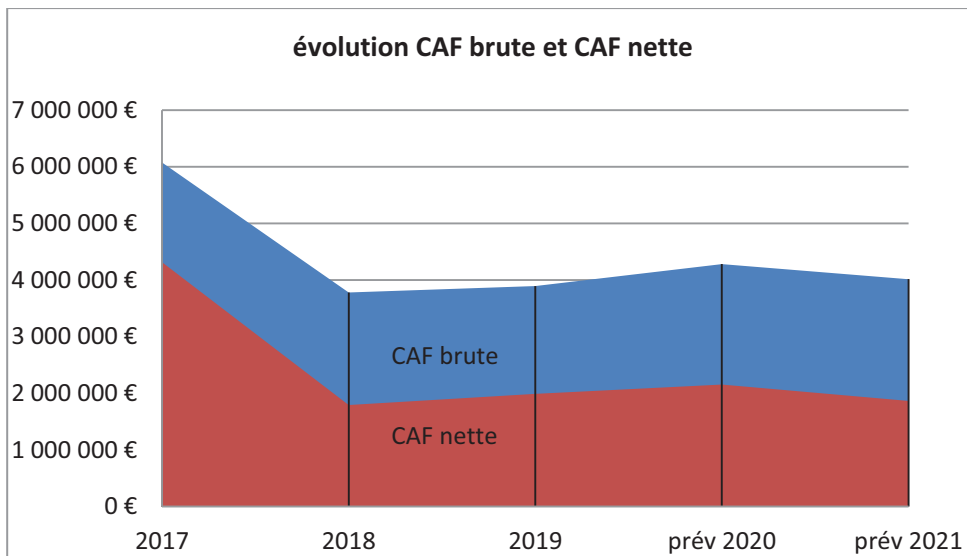


3-C : SYNTHÈSE RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Compte-tenu des données précédentes, on peut déterminer le montant de la Capacité d'Autofinancement Brute (CAF brute) de la commune, ainsi que sa Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette).

Ce montant donne les marges de manœuvre pour la commune pour ses futurs investissements.

	2017	2018	2019	prév 2020	prév 2021
Recettes réelles fonct	22 179 286 €	20 295 704 €	20 600 230 €	21 058 812 €	21 689 000 €
Dépenses réelles fonct	16 103 216 €	16 514 903 €	16 706 048 €	16 776 711 €	17 674 000 €
CAF brute	6 076 069 €	3 780 801 €	3 894 182 €	4 282 101 €	4 015 000 €
remboursement capital dette	1 761 589 €	1 988 510 €	1 904 574 €	2 128 131 €	2 150 000 €
CAF nette	4 314 480 €	1 792 291 €	1 989 609 €	2 153 970 €	1 865 000 €



4 LES BUDGETS ANNEXES

Il a été créé 6 budgets annexes dont les résultats principaux sont indiqués ci-après.
A noter qu'il faudra sans doute créer un nouveau budget « photovoltaïque » en 2021.

Budget annexe cinéma

	2017	2018	2019	prév 2020
recettes fonctionnement	334 384 €	437 193 €	427 032 €	165 000 €
dépenses fonctionnement	352 049 €	463 007 €	438 941 €	296 000 €
CAF brute	-17 665 €	-25 814 €	-11 909 €	-131 000 €
capital des emprunts	63 835 €	65 465 €	67 137 €	70 000 €
CAF nette	-81 500 €	-91 279 €	-79 046 €	-201 000 €
subvention commune emprunt	75 500 €	75 000 €	74 000 €	74 500 €
subvention commune covid				155 000 €
CAF nette	-6 000 €	-16 279 €	-5 046 €	28 500 €
résultat clôture	4 375 €	-39 401 €	-12 873 €	11 000 €

Ce budget connaît des difficultés puisque les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux recettes. Les tarifs ont été augmentés en 2020 et en 2021 puisqu'il est nécessaire de trouver l'équilibre obligatoire du service.

En 2020, le cinéma a connu des fermetures administratives ce qui a conduit la commune à lui verser une subvention exceptionnelle de 155 000 € afin de l'aider à couvrir ses charges fixes et assurer une trésorerie.

Budget annexe assainissement collectif

	2017	2018	2019	prév 2020
recettes fonctionnement	830 921 €	830 558 €	897 636 €	1 060 000 €
dépenses fonctionnement	537 818 €	509 766 €	524 961 €	576 000 €
CAF brute	293 104 €	320 791 €	372 674 €	484 000 €
capital des emprunts	204 459 €	219 607 €	238 108 €	266 000 €
CAF nette	88 645 €	101 184 €	134 567 €	218 000 €
résultat clôture	70 298 €	94 025 €	96 990 €	254 000 €

Ce budget sera transféré à Anjou Bleu Communauté le 1^{er} janvier 2022.

Budget annexe locaux centre ville

	2017	2018	2019	prév 2020
recettes fonctionnement	204 788 €	12 577 €	23 982 €	21 500 €
dépenses fonctionnement	23 264 €	31 320 €	36 793 €	27 500 €
CAF brute	181 525 €	-18 743 €	-12 811 €	-6 000 €
capital des emprunts	143 584 €	150 498 €	170 280 €	172 000 €
CAF nette	37 940 €	-169 240 €	-183 091 €	-178 000 €
résultat clôture	34 009 €	-135 716 €	-188 691 €	-278 000 €

Une partie du site ex-SPIE devrait être vendue à Anjou Bleu Communauté pour qu'elle y implante ses futurs bureaux et une pépinière d'entreprise.

Une cession d'un autre bâtiment a eu lieu en cours d'année. D'autres ventes sont prévues pour 2021.

Ce budget est donc destiné à disparaître.

Budget annexe locaux commerciaux

	2017	2018	2019	prév 2020
recettes fonctionnement	84 429 €	79 923 €	66 986 €	70 000 €
dépenses fonctionnement	25 835 €	23 745 €	23 109 €	19 000 €
CAF brute	58 594 €	56 178 €	43 877 €	51 000 €
capital des emprunts	26 414 €	27 511 €	28 655 €	7 165 €
CAF nette	32 180 €	28 667 €	15 222 €	43 835 €
résultat clôture	4 408 €	35 286 €	19 192 €	70 000 €

Un emprunt de 80 000 € a été réalisé en 2020 pour financer les travaux de l'épicerie de Châtellais.

Budget annexe lotissements

La commune gère en direct les lotissements suivants :

- Aviré : lotissement la Promenade
- Louvaines : lotissement du Bocage
- Montguillon : lotissement Les Lys II
- Segré : lotissements Renier Tertiaire / La Grindolière / les 4 vents
- Noyant : lotissement l'Alexandrière

	2017	2018	2019	prév 2020
achats + travaux	111 946 €	158 565 €	501 294 €	1 232 401 €
ventes + recettes diverses	38 975 €	29 606 €		593 450 €
emprunt				1 000 000 €
résultat hors dette	-72 971 €	-128 958 €	-501 294 €	361 048 €
annuité dette	18 644 €	1 250 €	1 250 €	100 882 €
résultat exercice	-91 615 €	-130 208 €	-502 544 €	260 167 €
résultat clôture	-193 880 €	-324 088 €	-826 632 €	-566 465 €

Emprunt de 1 000 000 € réalisé en 2020 pour l'achat des terrains de l'Alexandrière.

12 terrains ont été vendus en 2020 et d'autres compromis sont signés.

Budget annexe maison de santé

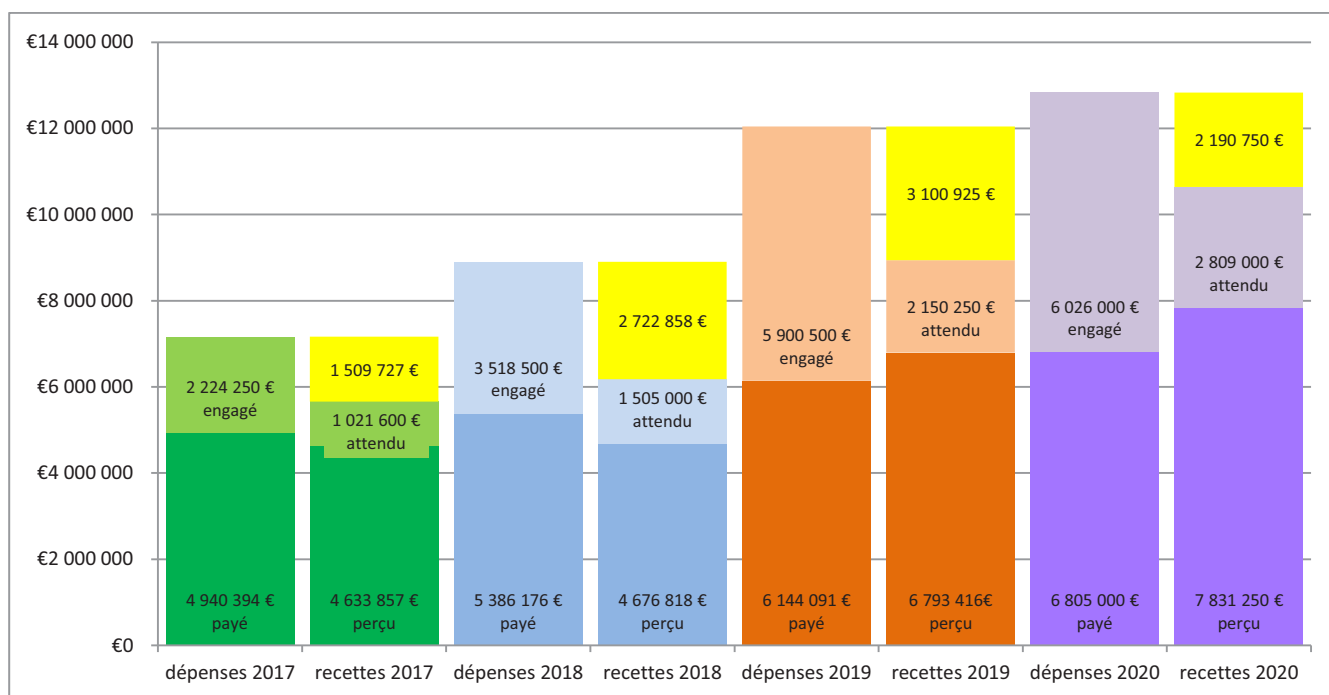
	2017	2018	2019	prév 2020
recettes fonctionnement	178 771 €	178 763 €	167 720 €	167 000 €
dépenses fonctionnement	77 874 €	69 304 €	56 878 €	58 000 €
CAF brute	100 897 €	109 459 €	110 842 €	109 000 €
capital des emprunts	124 160 €	124 958 €	132 625 €	128 936 €
CAF nette	-23 263 €	-15 499 €	-21 783 €	-19 936 €
résultat clôture	-100 266 €	-109 248 €	-130 227 €	-228 000 €

Ce budget n'est pas encore en équilibre mais la situation devrait progressivement s'améliorer avec l'augmentation prévue des loyers.

5 INVESTISSEMENT

Le montant des investissements et des financements réalisés sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020
dépenses invest payées	4 940 934 €	5 386 176 €	6 144 091 €	6 805 000 €
recettes perçues	4 633 857 €	4 676 818 €	6 793 416 €	7 831 250 €
solde hors restes à réaliser	-307 077 €	-709 358 €	649 325 €	1 026 250 €
dépenses invest reportées	2 224 250 €	3 518 500 €	5 900 500 €	6 026 000 €
recettes invest reportées	1 021 600 €	1 505 000 €	2 150 250 €	2 809 000 €
solde restes à réaliser	-1 202 650 €	-2 013 500 €	-3 750 250 €	-3 217 000 €
autofinancement exercice	-1 509 727 €	-2 722 858 €	-3 100 925 €	-2 190 750 €



Les financements comprennent notamment : les subventions, le FCTVA, les cessions, l'affectation du résultat, la taxe d'aménagement et les emprunts contractés.

L'emprunt qui est fait en cours d'année sert à financer les dépenses payées en cours d'année, ainsi que les dépenses qui sont engagées mais qui seront payées l'année suivante.

Un Plan PluriAnnuel des Investissements (PPI) est en cours d'élaboration. Celui-ci va servir à déterminer les priorités et la programmation des investissements les plus importants. Cela permettra à la commune de pouvoir chercher, et obtenir, en amont les subventions qui peuvent être sollicitées pour les projets, mais aussi de pouvoir anticiper l'analyse de ces projets.

Pour 2021-2022, les projets retenus dans le cadre de ce PPI sont les suivants :

Projets	Montants estimatifs	Observations
Informatique - remise à niveau serveur+licences	150 000 €	2021
Participation résidence Habiter autrement	80 000 €	2021
Noyant-rapprochement des écoles	3 600 000 €	2021-2022
Cargo - perches	50 000 €	2021
Nyoiseau-vestiaires de rugby et de foot	1 000 000 €	2022
Extension siège mairie Segré En Anjou Bleu	600 000 €	2021-2022
Ste Gemmes-wc publics	65 000 €	2021
Montguillon-rénovation centre bourg	730 000 €	2021-2022
Segré-voirie rues Pasteur et Hugo	1 960 000 €	2022
Segré-parking St Exupéry	150 000 €	2021
Nyoiseau-camping	50 000 €	2021
Salle communale Marans	700 000 €	2021-2022
total	9 135 000 €	

Cependant, un point sera fait à la fin de l'année 2021, pour prendre en compte les subventions obtenues pour les projets ce qui conduira peut-être à en réajuster certains.

Par ailleurs, chaque commission s'est vue également attribuer une « enveloppe » pour ses investissements dits « récurrents ». Le total de ces enveloppes s'élève à 2 010 000 € la répartition est la suivante :

COMPETENCES	Enveloppe MAXI
Achat terrains et bâtiments	60 000 €
Achat équipement informatique	80 000 €
Achat équipement pour batiments et services	30 000 €
urbanisme habitat	300 000 €
parc exposition et service FM	55 000 €
affaires scolaires	115 000 €
culture	25 000 €
sport	200 000 €
piscine	75 000 €
enfance jeunesse TAP	15 000 €
petite enfance	15 000 €
Achat équipement services techniques	150 000 €
Bâtiments communaux	350 000 €
Voirie Eclairage Public	350 000 €
Espaces Verts et Embellissement	100 000 €
Environnement et Développement Durable	35 000 €
Animations / Tourisme / Patrimoine	55 000 €
TOTAL	2 010 000 €

6 ETAT DE LA DETTE

Au cours de l'année 2020, 3 nouveaux emprunts ont été contractés, à savoir :

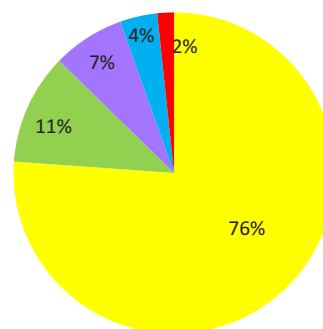
Budget	Objet	Montant	Taux	Durée	Organisme bancaire
Communal	Emprunt 2020	2 200 000 €	0.36%-fixe	15	Crédit Agricole
Commerce	Travaux 2020	80 000 €	0.36%-fixe	15	Crédit Agricole
Lotissements	Achat Alexandrière	1 000 000 €	0.49%-fixe	20	Crédit Agricole
Total		3 280 000 €			

Au 31 décembre 2020, 139 prêts sont en cours pour un montant total de 26 523 394.46 €.

Tous les emprunts sont des emprunts contractés en euro et à des taux fixes (89%) ou révisibles (11%).

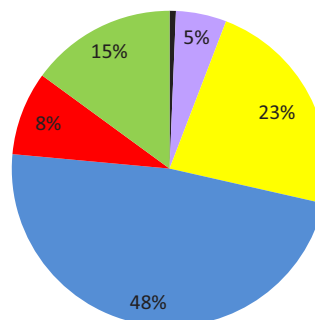
Répartition de l'encours par budget :

BUDGET COMMUNAL	20 193 556 €	
BUDGET ASST COLLECTIF	2 963 775 €	
BUDGET MAISON SANTE	1 921 409 €	
BUDGET LOTISSEMENTS	1 000 000 €	
BUDGET CINEMA	46 664 €	
BUDGET LOCAUX CENTRE VILLE	311 552 €	
BUDGET LOC COMMERCIAUX	86 438 €	
TOTAL	26 523 394 €	



Répartition de l'encours par banques :

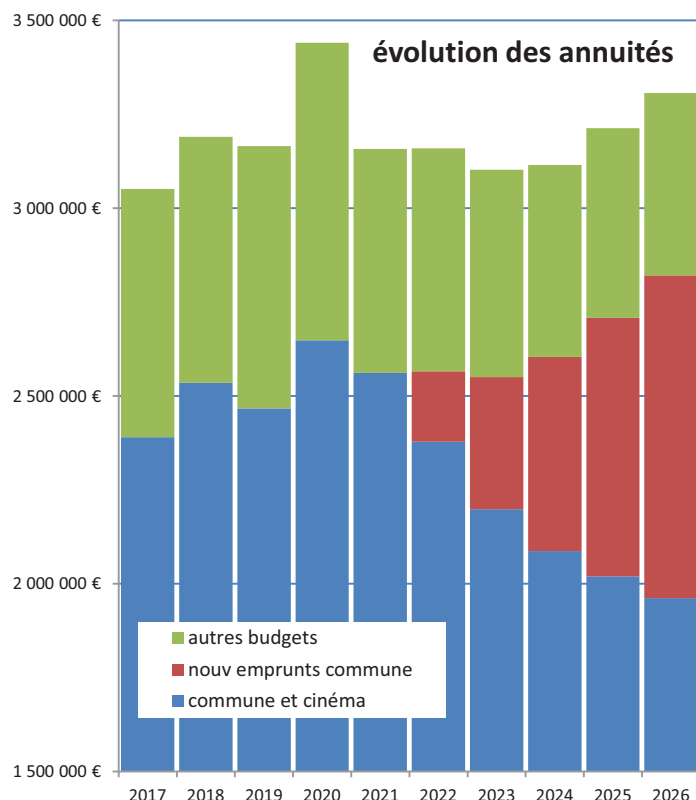
Autres	171 289,76 €	
Caisse Dépôts	1 375 127,51 €	
Caisse Epargne	6 024 699,31 €	
Crédit Agricole	12 709 211,90 €	
Crédit mutuel anjou+laval	2 275 517,24 €	
Caisse Française Fin Locale	3 967 548,74 €	
TOTAL	26 523 394,46 €	



Evolution des annuités

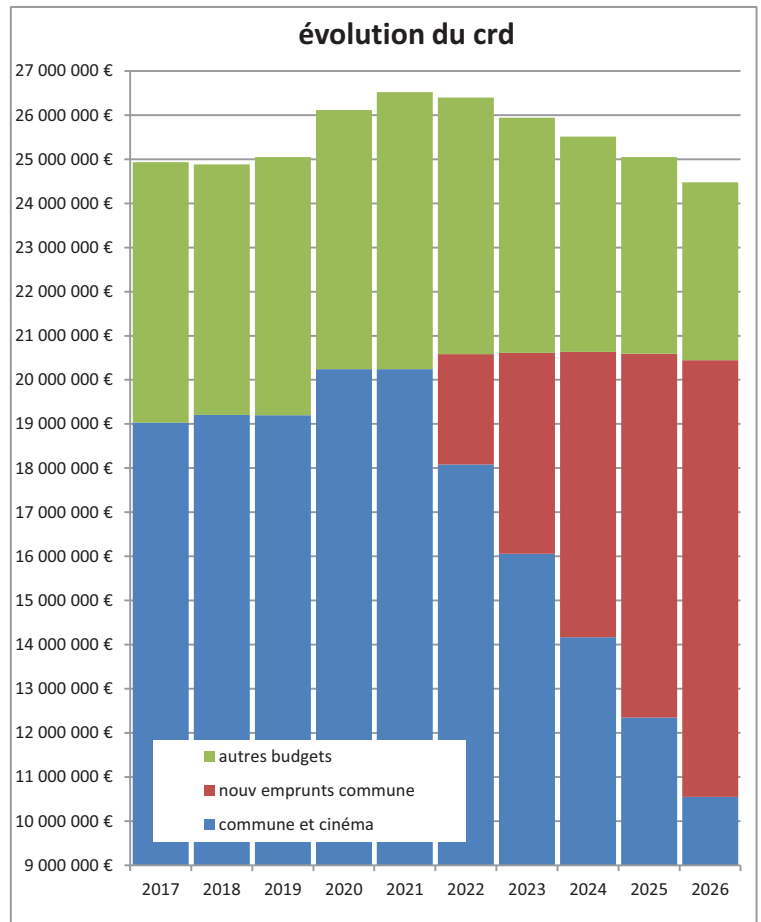
(avec emprunts simulés dans la prospective) :

	commune et cinéma	nouv emprunts commune	autres budgets	Total annuité
2017	2 389 463 €		661 698 €	3 051 161 €
2018	2 534 770 €		654 687 €	3 189 457 €
2019	2 466 170 €		698 573 €	3 164 744 €
2020	2 648 277 €		792 083 €	3 440 360 €
2021	2 560 872 €		596 626 €	3 157 498 €
2022	2 377 795 €	187 361 €	593 933 €	3 159 089 €
2023	2 197 996 €	352 238 €	551 911 €	3 102 145 €
2024	2 086 882 €	517 116 €	511 140 €	3 115 138 €
2025	2 019 675 €	688 332 €	504 356 €	3 212 363 €
2026	1 961 246 €	859 548 €	485 703 €	3 306 497 €



Evolution du capital restant dû (avec emprunts simulés dans la prospective):

	commune et cinéma	nouv emprunts commune	autres budgets	crd total
2017	19 030 763 €		5 900 049 €	24 930 812 €
2018	19 205 339 €		5 674 392 €	24 879 730 €
2019	19 200 911 €		5 845 818 €	25 046 729 €
2020	20 239 200 €		5 876 373 €	26 115 574 €
2021	20 240 220 €		6 283 173 €	26 523 393 €
2022	18 084 411 €	2 500 000 €	5 816 769 €	26 401 180 €
2023	16 059 556 €	4 550 139 €	5 333 355 €	25 943 050 €
2024	14 167 365 €	6 466 153 €	4 881 475 €	25 514 993 €
2025	12 345 172 €	8 246 029 €	4 459 940 €	25 051 141 €
2026	10 551 202 €	9 892 387 €	4 035 385 €	24 478 974 €



7 PROSPECTIVES FINANCIERES

Au vu de ces informations, il a été établi une prospective financière qui est distribuée.

Points importants de cette prospective :

Sur la période 2021-2026 :

- Maintien du niveau d'endettement
- Pas de hausse de la fiscalité
- Recettes prudentes liées aux réformes en cours (TCCFE, fiscalité....)
- Incertitude liée au recours de la DGF
- Enjeu du pacte fiscal avec Anjou Bleu Communauté
- Maitrise des dépenses notamment pour le personnel
- Maintien d'un niveau d'investissement autour de 6 500 000 € par an

Pour 2021 :

- Capacité d'autofinancement brute à 4 015 000 €
- Capacité d'autofinancement nette à 1 865 000 €
- Montant d'investissements d'environ 7 500 000 €
- Autofinancement de 2 200 000 €
- Emprunt maximum de 2 500 000 €

11/01/21

		réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019	total budget 2020	réalisé prév 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Observations
013	Remb charges perso	376 606 €	303 470 €	397 414 €	354 000 €	392 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	
7084	Mise à dispo perso	123 813 €	103 480 €	70 544 €	63 100 €	33 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	
70	Autres produits d'exploitation	1 841 310 €	1 902 987 €	1 940 619 €	1 570 600 €	1 490 000 €	2 030 000 €	2 129 400 €	2 161 341 €	2 193 761 €	2 226 668 €	2 260 068 €	
73111	Fiscalité Taxe habitation	2 075 151 €	2 162 068 €	2 207 505 €	2 249 000 €	2 249 000 €	50 000 €	50 000 €	51 005 €	51 515 €	52 030 €	52 551 €	+1%
73111	Fiscalité Foncier Bati et non Bati	4 286 300 €	4 365 551 €	4 493 220 €	4 557 000 €	4 557 545 €	7 180 000 €	7 287 700 €	7 397 016 €	7 507 971 €	7 620 590 €	7 734 899 €	+1,5%
7311	Fiscalité Role sup	948 650 €	3 007 €	15 889 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
73211	Attribution compensation	5 349 895 €	5 198 796 €	5 198 797 €	5 199 000 €	5 198 797 €	5 199 000 €	5 199 000 €	5 199 000 €	5 199 000 €	5 199 000 €	5 199 000 €	
73223	FPIC	316 352 €	205 920 €	225 781 €	261 000 €	261 875 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	
7351	Taxe conso électricité	173 263 €	159 545 €	165 949 €	167 000 €	167 298 €	162 000 €	164 430 €	166 896 €	169 400 €	171 941 €	174 520 €	+1,5%
7381	Taxe droits mutations	755 266 €	402 323 €	494 579 €	400 000 €	456 083 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	
73	Autres recettes fiscales	2 449 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
748	Dotations de compensation	396 196 €	393 240 €	406 765 €	415 150 €	555 636 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	
7411	Dotation forfaitaire communes	2 065 966 €	2 065 577 €	2 042 917 €	2 033 000 €	2 032 548 €	2 020 000 €	2 010 000 €	2 000 000 €	1 990 000 €	1 980 000 €	1 970 000 €	
74121	Dotation solidarité rurale	630 889 €	686 895 €	773 274 €	851 000 €	851 005 €	925 000 €	975 000 €	1 025 000 €	1 075 000 €	1 125 000 €	1 175 000 €	
74123	Dotation solidarité urbaine	562 436 €	589 443 €	614 698 €	641 000 €	641 437 €	665 000 €	690 000 €	715 000 €	740 000 €	765 000 €	790 000 €	
74124	Dotation d'intercommunalité	314 523 €	0 €	0 €	628 000 €	628 000 €	628 000 €	628 000 €	628 000 €	314 000 €	314 000 €	314 000 €	?? Recours Conseil Etat et Conseil Constitutionnel
74127	Dotation de péréquation	44 654 €	136 654 €	158 883 €	178 000 €	178 385 €	200 000 €	215 000 €	230 000 €	245 000 €	260 000 €	275 000 €	
744	FCTVA	158 240 €	131 531 €	90 921 €	110 000 €	115 457 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	
74712	Remb emplois avenir ou CAE	122 122 €	27 189 €	7 932 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
747	Participations Dcp, Région,...	767 000 €	682 785 €	661 170 €	633 250 €	751 885 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	
74	Autres dotations et participations												
75	Produits domaniaux	387 023 €	403 992 €	369 767 €	305 000 €	270 000 €	370 000 €	370 000 €	370 000 €	370 000 €	370 000 €	370 000 €	
77	Produits exceptionnels	273 107 €	237 066 €	115 635 €	107 000 €	697 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	
72	Travaux régie (MO+achats)	208 074 €	132 186 €	147 971 €	213 000 €	160 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	
FCT	RECETTES REELLES	22 179 286 €	20 295 704 €	20 600 230 €	20 935 100 €	21 058 813 €	21 689 000 €	21 979 030 €	22 203 258 €	22 115 647 €	22 344 229 €	22 575 037 €	
011	Achats	4 593 174 €	4 885 576 €	4 631 205 €	4 869 400 €	4 500 000 €	5 000 000 €	5 085 000 €	5 085 000 €	4 995 000 €	4 995 000 €	4 995 000 €	
012	Personnel	8 426 066 €	8 565 905 €	8 883 715 €	9 025 150 €	8 885 000 €	9 575 000 €	9 770 000 €	9 920 000 €	10 125 000 €	10 295 000 €	10 445 000 €	
014	Atténuations produits	22 968 €	13 513 €	22 106 €	30 000 €	29 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	
653	Indemnités élus +formation+dépl	632 034 €	617 520 €	619 190 €	504 000 €	597 000 €	550 000 €	555 500 €	561 055 €	566 666 €	572 332 €	578 056 €	+ 1%
654	Admissions non valeur	30 317 €	38 945 €	17 486 €	10 000 €	7 500 €	50 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
65548	Participations SBOS et CLE	144 362 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	transfert ABC au 01/01/18
65548	Participations PETR	46 122 €	47 303 €	49 911 €	51 000 €	49 000 €	51 000 €	51 000 €	51 000 €	51 000 €	51 000 €	51 000 €	service urbanisme
6558	Contributions obligatoires	521 299 €	637 300 €	673 687 €	635 500 €	633 000 €	620 000 €	620 000 €	620 000 €	620 000 €	620 000 €	620 000 €	pas de hausse
657362	subv CCAS	103 303 €	103 818 €	181 925 €	177 600 €	120 000 €	150 000 €	152 250 €	154 534 €	156 852 €	159 205 €	161 593 €	
657363	Subv budgets annexes	75 500 €	75 000 €	74 000 €	229 500 €	229 500 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	8 000 €	0 €	emprunt cinéma
65737	participation SIEML	83 759 €	115 405 €	104 392 €	108 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	
6574	Subv fonct aux assoc	752 971 €	789 662 €	871 900 €	900 000 €	870 000 €	890 000 €	890 000 €	890 000 €	890 000 €	890 000 €	890 000 €	
65	Autres charges de gestion	3 084 €	11 627 €	22 432 €	25 500 €	23 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	
67	Autres charges exceptionnelles	67 871 €	100 203 €	77 426 €	100 000 €	300 000 €	225 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	
FCT	DEPENSES REELLES HORS DETTE	15 502 631 €	16 001 578 €	16 229 375 €	16 665 680 €	16 343 000 €	17 274 000 €	17 416 750 €	17 574 589 €	17 697 517 €	17 870 537 €	18 020 648 €	
FCT	RESULTAT HORS DETTE	6 676 655 €	4 294 126 €	4 370 854 €	4 269 420 €	4 715 813 €	4 415 000 €	4 562 280 €	4 628 669 €	4 418 129 €	4 473 692 €	4 554 389 €	
66	Frais financiers (avec icne)	48 147 €	-8 236 €	-9 967 €	-9 000 €	-13 245 €	-10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
66	remb intérêts dette en cours	552 439 €	521 561 €	486 639 €	460 000 €	446 956 €	402 000 €	352 000 €	306 000 €	265 000 €	225 000 €	185 000 €	
66	remb intérêts nouv emprunts simulés							37 500 €	68 252 €	96 992 €	134 690 €	169 750 €	
FCT	DEPENSES REELLES	16 103 216 €	16 514 903 €	16 706 047 €	17 116 680 €	16 776 711 €	17 666 000 €	17 806 250 €	17 948 841 €	18 059 510 €	18 230 227 €	18 375 398 €	
CAF BRUTE		6 076 069 €	3 780 801 €	3 894 182 €	3 818 428 €	4 282 102 €	4 023 000 €	4 172 780 €	4 254 417 €	4 056 137 €	4 114 002 €	4 199 639 €	
16	remb capital dette en cours	1 761 589 €	1 938 961 €	1 904 574 €	2 130 000 €	2 128 131 €	2 145 000 €	2 013 000 €	1 880 000 €	1 811 000 €	1 795 000 €	1 778 000 €	13 519 411 €
16	remb capital nouv emprunts simulés		49 549 €					149 861 €	283 986 €	420 124 €	553 642 €	689 798 €	
CAF NETTE		4 314 480 €	1 792 291 €	1 989 609 €	1 688 428 €	2 153 971 €	1 878 000 €	2 009 919 €	2 090 431 €	1 825 013 €	1 765 360 €	1 731 841 €	
20	Etudes	273 861 €	75 346 €	321 691 €	126 100 €	30 000 €							
204	Participations	391 528 €	1 236 512 €	255 889 €	2 645 500 €	890 000 €							
21	Achats matériel	1 711 219 €	564 555 €	612 689 €	868 317 €	725 000 €							
23	Travaux	2 354 115 €	3 371 031 €	4 804 709 €	9 459 100 €	5 000 000 €							
	Travaux en régie	208 074 €	132 186 €	147 971 €	213 000 €	160 000 €							
	Autres dépenses	2 137 €	6 546 €	1 142 €	149 000 €								
	Investissements dans enveloppes						2 010 000 €	2 010 000 €	2 010 000 €	2 010 000 €	2 010 000 €	2 010 000 €	12 060 000 €
	Investissements PPI						5 500 000 €	5 000 000 €	4 500 000 €	4 500 000 €	4 500 000 €	4 500 000 €	28 500 000 €
	Investissements imprévus				52 925 €		628 000 €	628 000 €	628 000 €	314 000 €	314 000 €	314 000 €	2 826 000 €
TOTAL INVESTISSEMENTS		4 940 934 €	5 386 176 €	6 144 091 €	13 513 942 €	6 805 000 €	8 138 000 €	7 638 000 €	7 138 000 €	6 824 000 €	6 824 000 €	6 824 000 €	
13	Subventions	376 203 €	344 811 €	801 462 €	3 454 250 €	773 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	
10	FCTVA+Taxes urbanisme	1 319 739 €	762 847 €	870 734 €	939 000 €	967 000 €	1 234 714 €	1 164 997 €	1 095 280 €	1 051 498 €	1 051 498 €	1 051 498 €	
024	Cessions	152 620 €	177 844 €	98 900 €	554 500 €	100 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	
16	Emprunts	2 000 000 €	2 049 842 €	3 000 000 €	3 000 000 €	2 200 000 €	2 500 000 €	2 200 000 €	2 200 000 €	2 200 000 €	2 200 000 €	2 200 000 €	13 500 000 €
	Résultat reporté	771 840 €	1 202 650 €	2 013 500 €	3 750 250 €	3 750 250 €							
	Autres recettes	13 456 €	138 824 €	8 821 €	5 000 €	41 000 €							
TOTAL FINANCEMENT		4 633 857 €	4 676 818 €	6 793 416 €	11 703 000 €	7 831 250 €	5 934 714 €	5 064 997 €	4 695 280 €	4 651 498 €	4 651 498 €	4 651 498 €	
	Dépenses engagées à reporter	2 224 250 €	3 518 500 €	5 900 500 €		6 026 000 €							
	Recettes engagées à reporter	1 021 600 €	1 505 000 €	2 150 250 €		2 809 000 €							
	solde RAR	-1 202 650 €	-2 013 500 €	-3 750 250 €		-3 217 000 €							
AUTOFINANCEMENT		1 509 727 €	2 722 858 €	3 100 925 €	1 810 942 €	2 190 750 €	2 203 286 €	2 573 003 €	2 442 720 €	2 172 502 €	2 172 502 €	2 172 502 €	
RESULTAT NET avec RAR		2 804 754 €	-930 566 €	-1 111 316 €	-122 523 €	-36 779 €	-325 286 €	-563 084 €	-352 289 €	-347 489 €	-407 142 €	-440 661 €	
Excédent antérieur reporté		5 848 022 €	6 652 773 €	7 722 209 €	6 610 893 €	6 610 893 €	6 574 114 €	6 248 828 €	5 685 744 €	5 333 454 €	4 985 965 €	4 578 823 €	
RESULTAT CUMULE avec RAR		8 652 775 €	7 722 209 €	6 610 893 €	6 488 373 €	6 574 114 €	6 248 828 €	5 685 744 €	5 333 454 €	4 985 965 €	4 578 823 €	4 138 162 €	
TOTAL ANNUITE EMPRUNTS		2 314 028 €	2 510 071 €	2 391 213 €	2 590 000 €	2 575 087 €	2 547 000 €	2 552 361 €	2 538 238 €	2 593 116 €	2 708 332 €	2 822 548 €	
TOTAL CRD au 31/12		18 965 224 €	19 026 261 €	20 121 688 €	20 993 683 €	20 193 557 €	20 548 557 €	20 585 696 €	20 621 709 €	20 590			